

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour une circonstance dont on ne saurait sous-estimer l'importance. La réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à « l'état de droit aux niveaux national et international » est en effet la première du genre et nous savons gré au Secrétaire général d'avoir lancé cette initiative heureuse.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l'état de droit, face aux innombrables défis auxquels le monde d'aujourd'hui est confronté, « nous avons besoin de principes solides sur lesquels asseoir notre avenir ».

Afin de garantir l'assise la plus large, ces « principes solides » doivent dépasser nos clivages idéologiques, culturels et confessionnels. L'état de droit, entendu comme un principe de gouvernance en vertu duquel l'ensemble des individus et des institutions, y compris l'Etat lui-même, ont à répondre de l'observation de lois respectueuses des droits de l'homme, occupe une place centrale dans cette approche.

L'état de droit se décline aux niveaux national et international. Ces deux niveaux ne s'opposent pas, ils se complètent. L'Etat reste la pierre angulaire de ce système et c'est la raison pour laquelle une responsabilité particulière lui revient dans la mise en œuvre de l'état de droit. En même temps, le principe de l'état de droit fonde la coexistence pacifique des nations et c'est tout naturellement que cette enceinte – l'enceinte des Nations Unies – doit être la plateforme à partir de laquelle nous devons donner l'impulsion nécessaire au renforcement de l'état de droit.

Dans un souci de cohérence, notre Organisation doit s'appliquer en premier lieu le remède qu'elle préconise. Les organes de l'ONU doivent respecter l'ensemble des règles du droit international dans leurs politiques et pratiques.

Enfin, la société civile a elle aussi un rôle important à jouer. Il est primordial que là où elle peut apporter une valeur ajoutée, la société civile soit associée au renforcement de l'état de droit.

Monsieur le Président,

L'état de droit est un principe transversal ; il est à la base d'un grand nombre d'activités et concerne une multitude d'acteurs. Il n'est pas possible de les énumérer tous. Je me limiterai à quelques exemples. En cette année où nous fêtons le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du Statut de Rome, je voudrais relever l'importance de la Cour pénale internationale et son rôle crucial dans la lutte contre l'impunité des crimes les plus graves que sont le crime de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le crime d'agression. Je suis heureux de pouvoir annoncer que le Luxembourg s'engage à conclure au début de l'année prochaine la procédure de ratification des amendements apportés au Statut de Rome par les résolutions adoptées à la Conférence de révision de Kampala en juin 2010. Ces amendements ont déjà été transposés en substance dans notre Code pénal.

Nous apprécions aussi à sa juste valeur le rôle de la Cour internationale de Justice. Le Luxembourg fut ainsi un des tout premiers Etats à reconnaître comme obligatoire la juridiction de la Cour.

Monsieur le Président,

Le renforcement de l'état de droit est particulièrement important pour les pays qui sortent d'un conflit. Pour garantir une paix durable, l'Etat doit rétablir la confiance de ses citoyens et créer un environnement favorable dans lequel les droits de chacun sont respectés et protégés. Dans ce contexte, le Luxembourg s'engage à continuer à soutenir le Fonds de consolidation de la paix des Nations Unies en contribuant au minimum un million d'euros pour la période 2012-2014.

J'ai souligné le rôle des Etats membres dans le renforcement de l'état de droit. Quand bien même des règles et des normes internationales existent, c'est l'Etat membre qui doit les mettre en œuvre en ratifiant les traités internationaux pertinents. J'aimerais saisir cette occasion pour annoncer que le Luxembourg s'engage à ratifier dans les meilleurs délais le Troisième Protocole Facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications.

Monsieur le Président,

Dans la déclaration adoptée ce matin, et qui fut facilitée avec doigté par les Représentants permanents du Danemark et du Mexique, nous réaffirmons solennellement notre engagement pour l'état de droit. Je formule le vœu que cette réunion de haut niveau puisse donner l'impulsion d'une action collective volontariste pour donner au renforcement de l'état de droit la place qui lui revient dans une gouvernance globale transparente et juste pour l'avenir.

Je vous remercie de votre attention.

Mr. President,

We are gathered here today for an event whose importance cannot be underestimated. The high-level meeting of the General Assembly on “the rule of law at the national and international levels” is indeed the first of its kind and we are grateful to the Secretary-General for having launched this valuable initiative.

As the report by the Secretary-General on strengthening the rule of law points out, in the face of the innumerable challenges our world is confronted with today, “robust principles are needed to underpin the management of our future”.

In order to provide the widest possible foundation for them, these “robust principles” must overcome our ideological, cultural and confessional divides. The rule of law takes a central place in this approach: it is understood as a principle of governance in which all persons and institutions, including the State itself, are accountable to laws which are consistent with human rights.

The rule of law applies to both the national level and the international level. These two levels are not in contradiction. They complement each other. The State remains the cornerstone of this system. This is why it bears a particular responsibility for the implementation of the rule of law. At the same time, the principle of the rule of law predicates the peaceful coexistence of nations and it is thus only natural that this forum – the United Nations – should be the platform from which we need to give the necessary impetus to strengthening the rule of law.

For the sake of coherence, our Organisation must first apply to itself the remedy that it advocates. Both in their policies and activities, the UN bodies must respect the entirety of the rules of international law.

Finally, civil society also has an important role to play. It is paramount that civil society be associated to the strengthening of the rule of law wherever it can provide added value.

Mr. President,

The rule of law is a crosscutting principle; it underpins a large number of activities, which concern a multitude of stakeholders. It is not possible to enumerate them all. I shall thus only give a few examples. This year, as we are celebrating the tenth anniversary of the entry into force of the Rome Statute, I would like to raise the importance of the International Criminal Court and its crucial role in the fight against impunity for the most serious crimes, namely the crime of genocide, crimes against humanity, war crimes and the crime of aggression. I am pleased to announce that Luxembourg pledges to complete by early next year the ratification process of the amendments to the Rome Statute contained in the resolutions adopted at the June 2010 Kampala Review Conference. These amendments have already been implemented in our Criminal Code.

We also highly value the role of the International Court of Justice. Luxembourg was one of the very first States to recognize the jurisdiction of the Court as compulsory.

Mr. President,

Strengthening the rule of law is particularly important for the countries emerging from conflict. In order to ensure sustainable peace, the State has to restore the trust of its citizens and to create an enabling environment in which the rights of all are respected and protected. In this context, Luxembourg pledges to continue supporting the United Nations Peacebuilding Fund by contributing at least one million Euro for the period of 2012-2014.

I have underlined the role of States in strengthening the rule of law. International rules and norms may well exist, but it is up to the Member State to implement them by ratifying the relevant international treaties. I would like to avail myself of this opportunity to announce that Luxembourg pledges to ratify as soon as possible the Third Optional Protocol to the Convention on the Rights of the Child on a Communications Procedure.

Mr. President,

In the declaration adopted this morning, and which was so ably facilitated by the Permanent Representatives of Denmark and Mexico, we solemnly reaffirm our commitment to the rule of law. It is my hope that this high-level meeting may provide the impetus for a proactive collective action in order to give the strengthening of the rule of law its rightful place in a transparent and just global governance for the future.

Thank you for your attention.